

RCS : THIONVILLE

Code greffe : 5753

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de THIONVILLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2023 B 00194

Numéro SIREN : 949 689 855

Nom ou dénomination : SDY SASU

Ce dépôt a été enregistré le 22/05/2024 sous le numéro de dépôt 1103

241 B1 1103

DEPOSE le 22/05/21
LE CLERIER
X
DEPOSE

Signature

Comptes annuels

Période du 29/03/2023 au 30/06/2023

SDY SASU

63 Rue du Luxembourg
57390 AUDUN LE TICHE

Siret : 94968985500011

mazars

MAZARS SEM

Société d'Expertise Comptable inscrite au tableau
de l'ordre des experts comptables
37 Rue RENE CASSIN

51430 BEZANNES

Tél : 03 26 79 75 00

Fax : 03 26 47 75 88

Courriel :

Web :

 Sommaire

Attestation d'Expert Comptable	3
Etats de synthèse	5
Bilan Actif	6
Bilan Passif	7
Compte de résultat	8
Compte de résultat (suite)	9
Annexe	11
Règles et méthodes comptables	12
Notes sur le bilan	14
Etats détaillés	21
Bilan détaillé	22
Compte de résultat détaillé	24
Liasse fiscale	27

 Attestation d'Expert Comptable**MISSION DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS**

En notre qualité d'expert-comptable et conformément à nos accords, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de la société SDY SASU relatifs à l'exercice du 29/03/2023 au 30/06/2023.

Les comptes annuels ci-joints, se caractérisent par les données suivantes :

	Montants en euros
Total bilan	1 034 435,00
Chiffre d'affaires	1 015 953,35
Résultat net comptable (Perte)	-78 286,74

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Fait à BEZANNES
Le 10/10/2023
Pour MAZARS SEM
EGO Pascal
Expert Comptable



2023.10.19
08:02:19 +02'00'

Etats de synthèse

Bilan Actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 30/06/2023
Capital souscrit non appelé			
ACTIF IMMOBILISE			
Immobilisations incorporelles			
Frais d'établissement			
Frais de recherche et de développement			
Concessions, brevets, licences, logiciels, droits & valeurs similaires			
Fonds commercial (1)			
Autres immobilisations incorporelles			
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles			
Immobilisations corporelles			
Terrains			
Constructions			
Installations techniques, matériel et outillage industriels	9 179	305	8 874
Autres immobilisations corporelles			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
Immobilisations financières (2)			
Participations (mise en équivalence)			
Autres participations			
Créances rattachées aux participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	9 179	305	8 874
ACTIF CIRCULANT			
Stocks et en-cours			
Matières premières et autres approvisionnements			
En-cours de production (biens et services)			
Produits intermédiaires et finis			
Marchandises	651 071		651 071
Avances et acomptes versés sur commandes			
Créances (3)			
Clients et comptes rattachés	12 493		12 493
Autres créances	225 008		225 008
Capital souscrit et appelé, non versé			
Divers			
Valeurs mobilières de placement			
Disponibilités	130 118		130 118
Charges constatées d'avance (3)	6 871		6 871
TOTAL ACTIF CIRCULANT	1 025 561		1 025 561
Frais d'émission d'emprunt à évaluer			
Primes de remboursement des obligations			
Ecart de conversion actif			
TOTAL GENERAL	1 034 740	305	1 034 435
(1) Dont droit au bail			
(2) Dont à moins d'un an (brut)			
(3) Dont à plus d'un an (brut)			

Bilan Passif

	30/06/2023
CAPITAUX PROPRES	
Capital	10 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	
Ecart de réévaluation	
Réserve légale	
Réserves statutaires ou contractuelles	
Réserves réglementées	
Autres réserves	
Report à nouveau	
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	-78 287
Subventions d'investissement	
Provisions réglementées	
TOTAL CAPITAUX PROPRES	-68 287
AUTRES FONDS PROPRES	
Produits des émissions de titres participatifs	
Avances conditionnées	
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES	
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	
Provisions pour risques	
Provisions pour charges	
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	
DETTES (1)	
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	
Emprunts et dettes financières diverses (3)	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	925 626
Dettes fiscales et sociales	177 096
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
Produits constatés d'avance (1)	
TOTAL DETTES	1 102 722
Ecart de conversion passif	
TOTAL GENERAL	1 034 435
(1) Dont à plus d'un an (a)	
(1) Dont à moins d'un an (a)	
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	
(3) Dont emprunts participatifs	
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours	
	1 102 722

Compte de résultat

	30/06/2023
Produits d'exploitation (1)	
Ventes de marchandises	927 297
Production vendue (biens)	87 301
Production vendue (services)	1 355
Chiffre d'affaires net	1 015 953
Dont à l'exportation	
Production stockée	
Production immobilisée	
Subventions d'exploitation	
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	
Autres produits	1 000
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	1 016 954
Charges d'exploitation (2)	
Achats de marchandises	1 484 724
Variations de stock	-651 071
Achats de matières premières et autres approvisionnements	
Variations de stock	
Autres achats et charges externes (a)	96 918
Impôts, taxes et versements assimilés	5 936
Salaires et traitements	126 321
Charges sociales	27 547
Dotations aux amortissements et dépréciations :	
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements	305
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations	
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations	
- Pour risques et charges : dotations aux provisions	
Autres charges	4 197
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	1 094 878
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-77 924
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun	
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)	
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)	
Produits financiers	
De participation (3)	
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)	
Autres intérêts et produits assimilés (3)	
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges	
Différences positives de change	
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)	
Charges financières	
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	
Intérêts et charges assimilées (4)	363
Différences négatives de change	
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (VI)	363
RESULTAT FINANCIER (V-VI)	-363
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)	-78 287

Compte de résultat (suite)

	30/06/2023
Produits exceptionnels	
Sur opérations de gestion	
Sur opérations en capital	
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges	
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)	
Charges exceptionnelles	
Sur opérations de gestion	
Sur opérations en capital	
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)	
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	
Participation des salariés aux résultats (IX)	
Impôts sur les bénéfices (X)	
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII)	1 016 954
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)	1 095 241
BENEFICE OU PERTE	-78 287
(a) Y compris :	
- Redevances de crédit-bail mobilier	
- Redevances de crédit-bail immobilier	
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs	
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs	
(3) Dont produits concernant les entités liées	
(4) Dont intérêts concernant les entités liées	

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SDY SASU

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/06/2023, dont le total est de 1 034 435 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 78 287 euros.

L'exercice a une durée de 3 mois, recouvrant la période du 29/03/2023 au 30/06/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles générales

Les comptes annuels au 30/06/2023 ont été établis en conformité avec les dispositions du code de Commerce (articles L123-12 à L123-28), du règlement ANC N° 2014-03 du 05 juin 2014, modifié par le règlement ANC 2015-06 du 23 novembre 2015, et à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels, et des règlements du Comité de la Réglementation Comptable (CRC).

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Annexe

Règles et méthodes comptables

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.



SDY SASU
Société par Actions Simplifiée au capital de 10 000 euros

173 avenue des Nations
57970 YUTZ

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE DE QUATRE MOIS CLOS LE 30/06/2023

A l'associé unique,

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée dans l'acte constitutif de votre société le 27 février 2023, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de la société SDY SASU relatifs à l'exercice clos le 30/06/2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 27/02/2023 à la date d'émission de mon rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations auxquelles j'ai procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.



Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la Présidente et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

En application de la loi, je vous signale que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D.441-4 du code de commerce sont mentionnées dans le rapport de gestion. Cependant, les justificatifs n'ont pas été transmis. En conséquence je ne peux attester de leur sincérité et de leur concordance avec les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Présidente.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent

pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

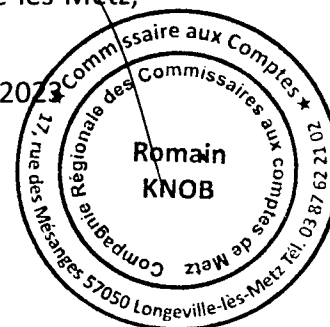
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Romain KNOB

Commissaire aux comptes

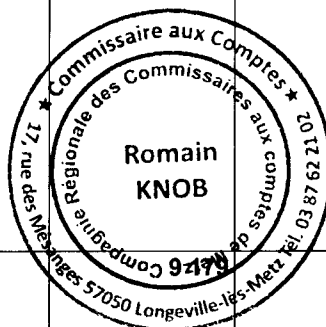
Fait à Longeville-lès-Metz,

Le 5 décembre 2023



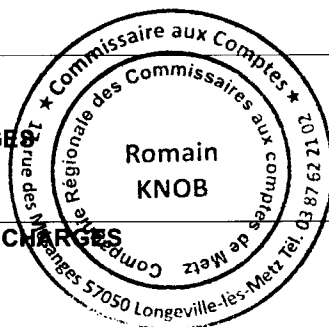
Bilan Actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 30/06/2023
Capital souscrit non appelé			
ACTIF IMMOBILISE			
Immobilisations incorporelles			
Frais d'établissement			
Frais de recherche et de développement			
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaire			
Fonds commercial (1)			
Autres immobilisations incorporelles			
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles			
Immobilisations corporelles			
Terrains			
Constructions			
Installations techniques, matériel et outillage industriels	9 179	305	8 874
Autres immobilisations corporelles			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
Immobilisations financières (2)			
Participations (mise en équivalence)			
Autres participations			
Créances rattachées aux participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	9 179	305	8 874
ACTIF CIRCULANT			
Stocks et en-cours			
Matières premières et autres approvisionnements			
En-cours de production (biens et services)			
Produits intermédiaires et finis			
Marchandises	651 071		651 071
Avances et acomptes versés sur commandes			
Créances (3)			
Clients et comptes rattachés	12 493		12 493
Autres créances	225 008		225 008
Capital souscrit et appelé, non versé			
Divers			
Valeurs mobilières de placement			
Disponibilités	130 118		130 118
Charges constatées d'avance (3)	6 871		6 871
TOTAL ACTIF CIRCULANT	1 025 561		1 025 561
Frais d'émission d'emprunt à étaler			
Primes de remboursement des obligations			
Ecarts de conversion actif			
TOTAL GENERAL	1 034 740	305	1 034 435
(1) Dont droit au bail			
(2) Dont à moins d'un an (brut)			
(3) Dont à plus d'un an (brut)			



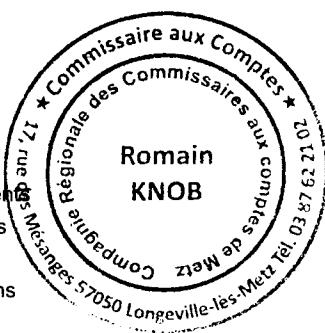
Bilan Passif

	30/06/2023
CAPITAUX PROPRES	
Capital	10 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	
Ecart de réévaluation	
Réserve légale	
Réserves statutaires ou contractuelles	
Réserves réglementées	
Autres réserves	
Report à nouveau	
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	-78 287
Subventions d'investissement	
Provisions réglementées	
TOTAL CAPITAUX PROPRES	-68 287
AUTRES FONDS PROPRES	
Produits des émissions de titres participatifs	
Avances conditionnées	
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES	
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	
Provisions pour risques	
Provisions pour charges	
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	
DETTES (1)	
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	
Emprunts et dettes financières diverses (3)	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	925 626
Dettes fiscales et sociales	177 096
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
Produits constatés d'avance (1)	
TOTAL DETTES	1 102 722
Ecarts de conversion passif	
TOTAL GENERAL	1 034 435
(1) Dont à plus d'un an (a)	
(1) Dont à moins d'un an (a)	1 102 722
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	
(3) Dont emprunts participatifs	
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours	



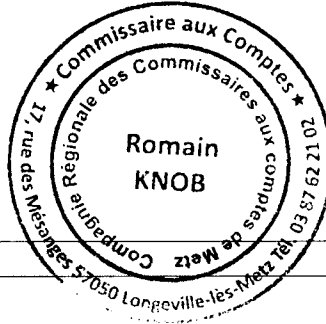
Compte de résultat

	30/06/2023
Produits d'exploitation (1)	
Ventes de marchandises	927 297
Production vendue (biens)	87 301
Production vendue (services)	1 355
Chiffre d'affaires net	1 015 953
Dont à l'exportation	
Production stockée	
Production immobilisée	
Subventions d'exploitation	
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	
Autres produits	1 000
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	1 016 954
Charges d'exploitation (2)	
Achats de marchandises	1 484 724
Variations de stock	-651 071
Achats de matières premières et autres approvisionnements	
Variations de stock	
Autres achats et charges externes (a)	96 918
Impôts, taxes et versements assimilés	5 936
Salaires et traitements	126 321
Charges sociales	27 547
Dotations aux amortissements et dépréciations :	
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements	305
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations	
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations	
- Pour risques et charges : dotations aux provisions	
Autres charges	4 197
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	1 094 878
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-77 924
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun	
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)	
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)	
Produits financiers	
De participation (3)	
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)	
Autres intérêts et produits assimilés (3)	
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges	
Différences positives de change	
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)	
Charges financières	
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	
Intérêts et charges assimilées (4)	363
Différences négatives de change	
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (VI)	363
RESULTAT FINANCIER (V-VI)	-363
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)	-78 287



Compte de résultat (suite)

	30/06/2023
Produits exceptionnels	
Sur opérations de gestion	
Sur opérations en capital	
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges	
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)	
Charges exceptionnelles	
Sur opérations de gestion	
Sur opérations en capital	
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)	
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	
Participation des salariés aux résultats (IX)	
Impôts sur les bénéfices (X)	
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII)	1 016 954
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)	1 095 241
BENEFICE OU PERTE	-78 287
(a) Y compris :	
- Redevances de crédit-bail mobilier	
- Redevances de crédit-bail immobilier	
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs	
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs	
(3) Dont produits concernant les entités liées	
(4) Dont intérêts concernant les entités liées	



Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SDY SASU

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/06/2023, dont le total est de 1 034 435 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 78 287 euros.

L'exercice a une durée de 3 mois, recouvrant la période du 29/03/2023 au 30/06/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles générales

Les comptes annuels au 30/06/2023 ont été établis en conformité avec les dispositions du code de Commerce (articles L123-12 à L123-28), du règlement ANC N° 2014-03 du 05 juin 2014, modifié par le règlement ANC 2015-06 du 23 novembre 2015, et à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels, et des règlements du Comité de la Réglementation Comptable (CRC).

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

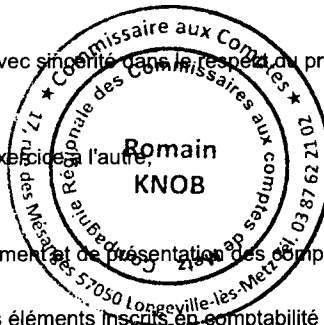
Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.



Règles et méthodes comptables

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

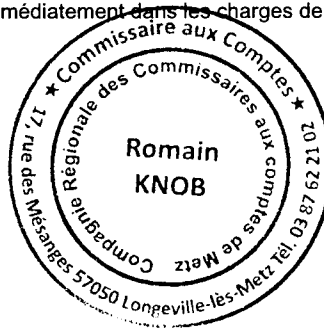
Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

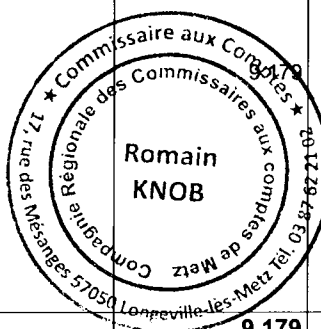


Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

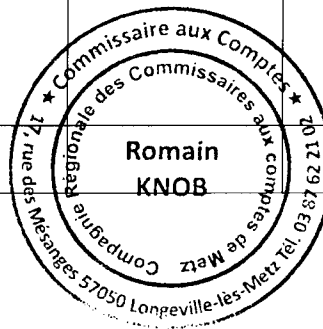
	Valeur au début d'exercice	Augmentation	Diminution	Valeur en fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement - Fonds commercial - Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains - Constructions sur sol propre - Constructions sur sol d'autrui - Installations générales, agencements et aménagements des constructions - Installations techniques, matériel et outillage industriels - Installations générales, agencements aménagements divers - Matériel de transport - Matériel de bureau et informatique, mobilier - Emballages récupérables et divers - Immobilisations corporelles en cours - Avances et acomptes				9 179
Immobilisations corporelles		9 179		9 179
- Participations évaluées par mise en équivalence - Autres participations - Autres titres immobilisés - Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE		9 179		9 179



Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

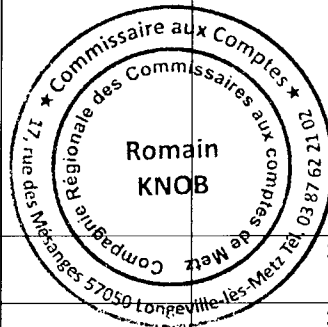
	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		9 179		9 179
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		9 179		9 179
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice				



Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Valeur en début d'exercice	Augmentation	Diminutions	Valeur en fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier				
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles		305		305
ACTIF IMMOBILISE		305		305



Notes sur le bilan

Actif circulant

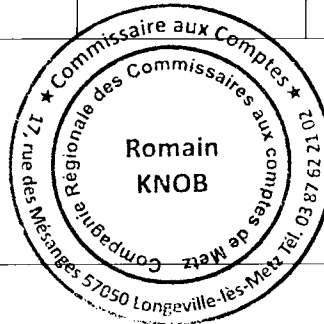
Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 244 373 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif circulant :	244 373	244 373	
Créances Clients et Comptes rattachés	12 493	12 493	
Autres	225 008	225 008	
Charges constatées d'avance	6 871	6 871	
Total	244 373	244 373	

Produits à recevoir

	Montant
FOURNISSEURS AVOIR NON PARVENUS	326
DIVERS PRODUITS A RECEVOIR	88 536
Total	88 862



Notes sur le bilan

Capitaux propres

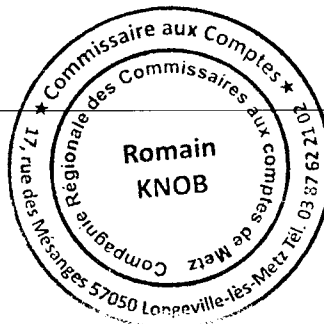
Composition du capital social

Capital social d'un montant de 10 000,00 euros décomposé en 100 titres d'une valeur nominale de 100,00 euros.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	100	100,00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	100	100,00

Liste des propriétaires du capital

	% de détention	Nombre de part ou d'actions
I. PERSONNES MORALES S D A 57390 AUDUN LE TICHE II. PERSONNES PHYSIQUES	100,00	100,00

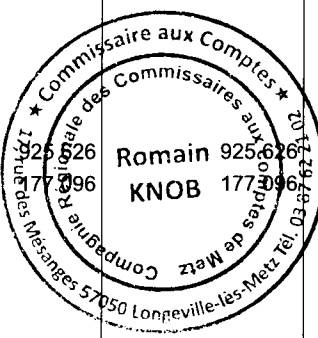


Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 1 102 722 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an et à 5 ans au plus	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*) Autres emprunts obligataires (*) Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont : - à 1 an au maximum à l'origine - à plus de 1 an à l'origine Emprunts et dettes financières divers (*) (**)  Dettes fournisseurs et comptes rattachés Dettes fiscales et sociales Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes (**) Produits constatés d'avance				
Total	1 102 722	1 102 722		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice dont :				
(**) Dont envers Groupe et associés				

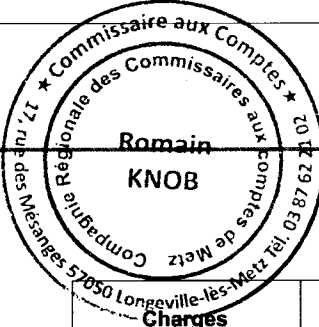
Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
FOURNISSEURS FACTURES NON PARVENUES	44 977
DETTES PR POUR CONGES A PAYER	46 416
DETTES PR RTT	3 207
DETTES PR CET	2 875
PROV 13 MOIS	15 666
CHARGES SOCIALES S/PROV.CONGES	12 614
CHARGES RTT	1 222
CHARGES CET	684
CHARGES SOCIALES S/PROV 13EME MOIS	3 728
CFE	2 004
CVAE	152
TASCOM	1 961
Total	135 505

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance



	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTATEES D AVANCE	3 595		
ASSURANCES MULTISQUE PAYEE D AV	3 276		
Total	6 871		

PROCURATION

Je soussigné

Monsieur Cyril BOURDOU

Agissant en qualité de gérant

De la Société SDA

SARL au capital de 8 000 euros

Ayant son siège social 63 rue du Luxembourg 57390 AUDUN LE TICHE

Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Thionville sous le numéro 482 710 852

Elle-même présidente de la société

« SDY SASU »

Société par actions simplifiée

au capital de 10.000 euros

Siège social : 173 Avenue des Nations (57970) YUTZ

RCS de Thionville 949 689 855

Donne par les présentes pouvoir à :

La « Sté d'Avocats TAVIAUX et Associés »

339 rue de la Seine

59 000 Lille

De pour moi et au nom de la société «SDY SASU » faire tous dépôts, immatriculations, modifications et radiations concernant cette société auprès du registre du commerce et du registre des bénéficiaires effectifs.

En conséquence, faire toutes déclarations et démarches, produire toutes pièces justificatives, effectuer tout dépôt de pièces, signer tous documents, requêtes et documents utiles, élire domicile, substituer en totalité ou en partie, et en général faire tout ce qui sera nécessaire.

L'exécution de ce mandat vaudra décharge au mandataire.

Fait à Yutz le 27 12 2028

Bon pour pouvoir


SDY SASU
Société par actions simplifiée
au capital de 10.000 euros
Siège social : 173 Avenue des Nations 57970 YUTZ
RCS Thionville 949 689 855

**EXTRAIT DES RESOLUTIONS ADOPTEES PAR
L'ASSOCIE UNIQUE DU 27 DECEMBRE 2023**

DEUXIEME DECISION - AFFECTATION DU RESULTAT -

L'associé unique décide d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à moins 78.287 euros de la manière suivante :

Origine : Résultat déficitaire de l'exercice - 78.287euros.

Affectation des pertes au report à nouveau soit -78.287 euros

Solde du report à nouveau, soit -78.287 euros.

Il est constaté qu'en raison de l'affectation de ce résultat, les capitaux propres de la Société sont inférieurs à la moitié du capital social et qu'il convient, conformément aux dispositions de l'article L 225-248 du Code de commerce, que soit l'assemblée générale extraordinaire des associés soit convoquée dans les quatre mois de la présente assemblée à l'effet de décider s'il y a lieu à dissolution anticipée.

Pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du code général des impôts, s'agissant du premier exercice social, il est pris acte qu'il n'y a pas eu de distribution de dividendes.

L'associé unique -Président



